

Agenda

1

- 14h00
 - ▣ Bienvenue par Abram Op de Beeck (co-convenor du Comité de pilotage)
 - ▣ Résultats et priorités du GT 1 à 4 par les convenors
 - ▣ Attachés douaniers par Babette Desfossez(Attaché douanier en Inde)
- 15h10 Pause café
- 15h40
 - ▣ Résultats et priorités du GT 5 à 8 par les convenors
 - ▣ Plan management stratégique de l'AGD&A par Kristian Vanderwaeren (administrateur général)
 - ▣ Speech Ministre Johan Van Overtveldt
- 17h00 Drink



BIENVENUE

ABRAM OP DE BEECK
CO-CONVENOR DU COMITÉ DE PILOTAGE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

NATHALIE DELESTIENNE
SERGE GUMIENNY

Compétences

4

- Ce groupe de travail traite les thèmes mentionnés dans le CDU sous :
 - Titre I Dispositions générales;
 - Titre II Éléments sur la base desquels les droits à l'importation ou à l'exportation et d'autres mesures sont appliqués dans le cadre des échanges de marchandises;
 - Titre III Dette douanière et garanties.



Les différents sujets

5

1. Représentation directe et Borgakte +
2. Stages
3. Formation douanière reconnue
4. Portefolio AEO
5. Révision de la loi générale sur les douane et accises



1. Représentation directe et Borgakke +

6

- Représentation directe = représentant agit au nom et pour compte d'autrui;
- Agence en douane puisse utiliser son compte de crédit dans le cadre d'une représentation;
- Adaptation des règles de validation de PLDA;
- Etablissement du Borgakke + qui permet de regrouper les cautions pour différentes autorisations dans un seul acte.



2. Stages

7

- Projet pilote pour lancer les stages entreprises / douane fin 2017 – début 2018
- Elaboration du contrat cadre
- Choix des départements et du programme de stage
- Choix des entreprises



3. Formation douanière reconnue

8

- Constitution d'un groupe de travail douane/privé
Pour mettre en place des critères minimums pour une formation en douane reconnue



4. Portefolio AEO

9

- Document de synthèse qui reprend les avantages et les conditions pour devenir AEO.
- Le portefeuille a été présenté lors de la session du 28/09/2017.



5. Révision de la loi générale sur les douane et accises et de l'UCC

10

- Mise au courant de l'état d'avancement de la révision de la loi générale en collaboration avec le Luxembourg.
- Point sur la révision de l'article 84 dispositions d'application de l'UCC concernant la dispense/diminution de garantie.



MARCHANDISES INTRODUITES

ILSE EELEN
JAN VAN WESEMAEL



Forum National – Assemblée générale du 04/10/2017

Projet de note - objectif

12

- Faire correspondre les processus douaniers marchandises introduites aux dispositions du CDU
- Impact assessment AS IS – TO BE ➔ document de travail
- Base pour le GT ICT
- Intégration des projets d'automatisation nationaux
 - CCRM
 - E-freight
- Base pour méthodes de travail/directives



Déclaration sommaire d'entrée (ENS)

13

- Provisoirement aucune analyse dans le GT (planification programme de travail IT)

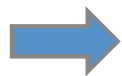
- Problèmes :
 - Attribution MRN + renvoi à la déclaration suivante
 - Données : Annexes B DA
 - Procédures uniformes dans aéroports et ports maritimes

AN / PN / TS

14

- Arrival Notification (AN)
Presentation Notification (PN)
Temporary Storage (TS)

- Groupe de travail européen
13 membres
 - ▣ lead : BE
 - ▣ Lancement : septembre 2017
 - ▣ Objectif : MIG



Attente des résultats
redesign comptabilité marchandises

Forum National - Assemblée générale du 04/10/2017



Arrival Notification (AN)

15

- AS IS : CUSREP + activation liste de chargement (CUSCAR)

- TO BE :
 - AN : avis d'arrivée moyen de transport
 - Date et personne qui introduit le document ?
 - Données annexes B DA



Presentation Notification (PN)

16

- AS IS :
Actuellement inexistant

- TO BE :
 - ▣ Notification distincte ?
 - ▣ Date et personne qui introduit le document ?
 - ▣ Données annexes B DA



Temporary Storage (TS)

17

- Déclaration pour dépôt temporaire (DDT)
- Devient notification XML
- CUSCAR est maintenu comme DDT en tant que base
- En cas de modifications DDT :
 - ▣ Délai ?
- Éventuel crosscheck DDT vs
liste de déchargement



Temporary Storage (TS)

18

- DDT : comptabilité matières
 - ▣ CDU : art. 116 du CDU DA
 - ▣ Question 39 Q&R CDU prévoit des données comptabilité marchandises et un terminal operating system combinés
- DDT : responsabilités
 - ▣ Agent maritime : qualité déclaration
 - ▣ Terminal : responsable pour marchandises déchargées
Sur la base d'avis avec données de déchargement ?

TS - Apurement

19

- Placement sous régime douanier au moyen d'une déclaration de suivi

- Selon le CDU, la déclaration de suivi doit faire référence au MRN du DDT
 - ▣ Option pour maintenir la numérotation existante ?

- Notification réexportation (art. 274 du CDU)
 - ▣ Données (Annexes B DA)
 - ▣ Pendant période transitoire : systèmes nationaux

Placement sous régime douanier

20

- Déclaration normale
- EIDR (art. 182 du CDU) - draft circulaire
- Déclaration simplifiée (art. 166 alinéa 1^{er} du CDU)
 - Utilisation occasionnelle/régulière
 - Données tableau I1 annexe B DA
 - Déclaration complémentaire (exemption éventuelle)
 - Aucune distinction entre utilisation régulière et occasionnelle pour les exigences de données
 - Certaines données peuvent être reportées sur la déclaration complémentaire en cas d'utilisation régulière
 - Document de travail législation

TS - transfert

21

- National (dans ports et aéroports)
 - ▣ Modification code de localisation dans liste de chargement (CUSCAR) prévue en novembre en cas d'adaptation PLDA
 - ▣ Possibilité suivi historique ?
 - ▣ Quelles personnes peuvent modifier le code de localisation ?
- De national à intérieur
 - ▣ Sous DT ou sous régime particulier (entrepôt) ?
- Transfrontalier
 - ▣ Sera abordé le 06/10/2017
pendant concertation Benelux



Transbordement - mise à disposition directe

22

- Transbordement via le même quai/la même localisation :
 - ▣ AS IS : utilisation notification « mini-CUSCAR »
 - ▣ TO BE : notification réexportation

- Transbordement via un autre quai/une autre localisation
 - ▣ Transfert sous DT + notification réexportation

- Mise à disposition directe (réponse question 43 Q&R CDU)
 - ▣ En principe, pas sous DT
 - ▣ Responsabilité titulaire de l'autorisation lieu agréé



Rapportage dépôt temporaire non apuré

23

- Rapports :
 - Rapport informatif (rapport intermédiaire)
 - Rapport non-apurement
 - Rapport « 132c » (après 120 jours)

- Fréquence rapport informatif : encore à déterminer

- Communiquer à quelles parties ?



Problèmes divers

24

- Conteneurs vides (éventuellement avec résidus)
 - Mentionner sur DDT ?
 - Benchmark avec NL
 - Projet pilote déclarations de suivi orales

- Réforme LCD
 - Distinction lieux agréés et lieux désignés



SOUS GT E-commerce

25

- Analyse différents modèles business
- Processus de déclaration simplifié pour petits envois



RÉGIMES PARTICULIERS

JOËLLE DELVAUX
JESSY VAN AERT

Actions réalisées

27

- Destinations particulières:
 - ▣ synthèse + tarif avis TORO

- Mélange à bord d'un navire sous PA:
 - ▣ note de service interne depuis juin 2017



Priorités 2017 – 2018

28

- Quick Wins
- Code SH obligatoire sur la déclaration transit
- Système de gestion des autorisations douanières
- Interdiction de la représentation indirecte pour les régimes particuliers
- Destruction sous PA : nouvelle méthode de travail pour fin 2017



Quick Wins

29

- Autorisations:
 - Numéro d'autorisation
 - Engagements
 - KIS-SIC
- Analyse PLDA
 - développement de certains mentions en case 44
- Analyse entrepot



SORTIE DE MARCHANDISES

DOROTHY CARDOEN
JAN ROBBROECKX

Réalisations en 2017

MESSAGE DE SORTIE

- 2 POINTS D'ACTION
 - DÉCLARATIONS D'EXPORTATION NON CONFIRMÉES POUR SORTIE
 - PREUVES ALTERNATIVES DE SORTIE ET APUREMENT TRANSIT



Réalisations en 2017

PREUVE D'EXPORTATION BUREAU ZAVENTEM

- ARRIÉRÉ RÉSORBÉ
- SUIVI EXPORTATION VIA BRUCLOUD
- AMÉLIORATIONS ORGANISATIONNELLES



Réalisations en 2017



PREUVE ALTERNATIVE EN CAS DE SIMPLE EXPORTATION (CIRCULAIRE BUEK 17.004.607)

- DÉCLARATIONS ÉTABLIES JUSQUE FIN 2013 : APUREMENT D'OFFICE
- ÉTABLIES ENTRE LE 1/1/2014 ET LE 30/4/2016 : CHARGE DE LA PREUVE 1 % (AU LIEU DE 5%)
- À PARTIR DU 1/5/2016 (CDU) :
 - Bon de livraison (signé ou authentifié)
 - Preuve du paiement
 - Facture
 - Document de transport (signé ou authentifié)

AUCUN DOCUMENT À L'IMPORTATION AUTHENTIFIÉ ISSU DU PAYS DE DESTINATION



Réalisations en 2017

PREUVE ALTERNATIVE APUREMENT TRANSIT

- COMMUNICATION AVEC D'AUTRES ÉTATS MEMBRES VIA LA COMMISSION À PROPOS DE L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS LÉGALES
- ALTERNATIVE POSSIBLE :
 - 724A (PREUVE D'EXPORTATION DU CONTENEUR)
 - IMPRESSION ISSUE DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DU PAYS DE DESTINATION

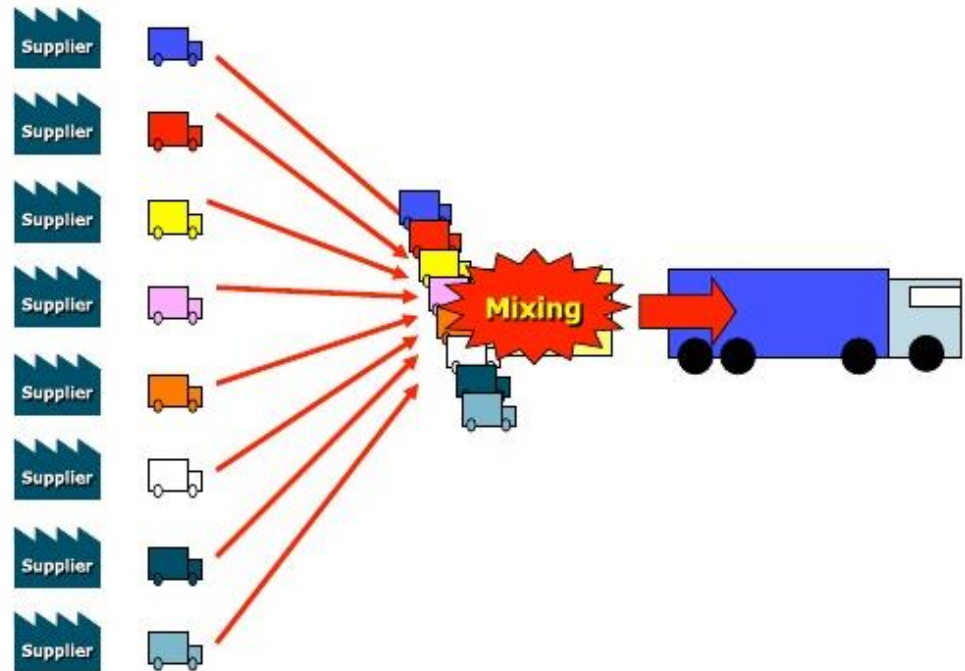


OBJECTIF CIBLE : AUCUN DOCUMENT À L'IMPORTATION AUTHENTIFIÉ ISSU DU PAYS DE DESTINATION



Planning pour 2018

CONSOLIDATION (GROUPE) ET EXPORTATION



Planning pour 2018

CONSOLIDATION (GROUPAGE) ET EXPORTATION

PROBLÈMES

- LES EXPORTATEURS N'OBTIENNENT AUCUNE PREUVE D'EXPORTATION
- PRINCIPALEMENT POUR ENVOIS EXW (LE CLIENT ORGANISE LE TRANSPORT)
- LA PREMIÈRE DÉCLARATION D'EXPORTATION EST PERDUE ET UNE SECONDE DÉCLARATION D'EXPORTATION EST ÉTABLIE
- PROBLÈME LORS DU CONTRÔLE TVA



Planning pour 2018

OBJECTIF

- RÉUNIR LES ACTEURS PRINCIPAUX : DOUANE – INDUSTRIE – CONSOLIDATEURS (PORTS – AÉROPORTS – INTÉRIEUR)
- OPTIMALISER LA CONSOLIDATION DU PROCESSUS DE DÉCLARATION D'EXPORTATION
- UTILISATION DES BEST PRACTICES
- SI RÉALISTE, IMPLIQUER LES PAYS LIMITOPHES PRINCIPAUX (PAYS-BAS ET ALLEMAGNE)

CONSOLIDATION (GROUPE) ET EXPORTATION



Planning pour 2018

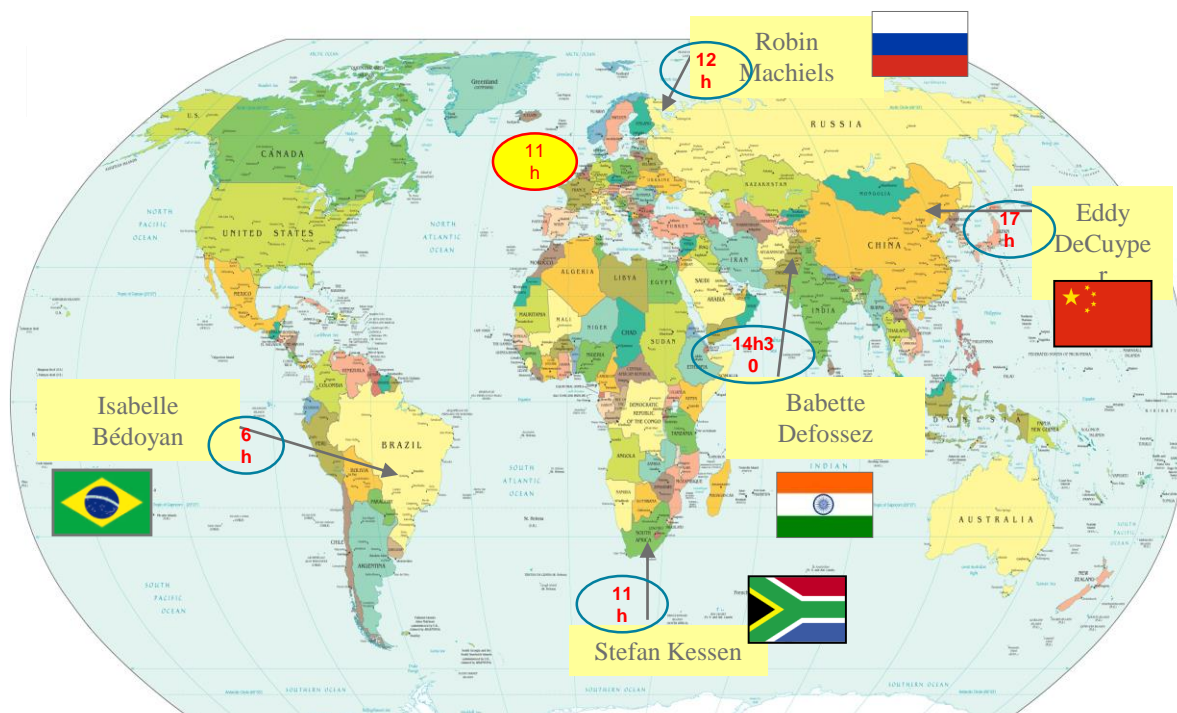
38

- Maritime Single Window
 - ▣ Transfert unique des formulaires/données
 - Obligation légale
 - Directive 2010/65 RFD
 - Formulaires IMO FAL 3&4
 - FAL 3: provisions de bord
 - FAL 4: les effets de l'équipage
 - PG
 - Comment transférer l'information via MSW à l'AGDA?
 - ▣ Entrée électronique
 - Quoi?
 - Comparaison entre le dataset des FAL 1, 3, 4 et la notification de la livraison des provisions de bord
 - Comment?
 - Via une app?





ATTACHÉS DOUANIERS



https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/propos-de-lagda/représentation-à-l'étranger

April 2007



MISSION: DIPLOMATIE DOUANIÈRE

L'attaché douanier représente l' A. G. des Douanes et Accises dans son pays d'accréditation et dispose d'un réseau professionnel étendu.

- ✓ **Ambassade/consulat belge** (dont il fait partie dans son pays d'accréditation);
- ✓ **Autorités douanières** du pays d'accréditation;
- ✓ Officiers de liaisons de la **Police Fédérale belge** ;
- ✓ **attachés douaniers** de pays tiers;
- ✓ **organisations supranationales** ou forums internationaux
 - Organisation Mondiale des Douanes (OMD)
 - Union européenne
 - ASEM
- ✓ Représentants des **administrations fédérales et régionales belges (FIT, AWEX, BIE, ...)**

MISSION: LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Lutte contre la fraude économique et commerciale

Collecte d'informations et fonction de soutien vis-à-vis des services de recherches

Projets antifraude et projets de coopération

- narcotiques
- CITES
- DPI
- contrebande
- fraude fiscale

Valeur

MISSION: SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

Activités/ projets de collaboration dans le domaine de la sécurisation et de la facilitation de la chaîne logistique

Sécurisation: intervenir dans la chaîne logistique (p.ex. retenir des chargements suspects)

Facilitation: éviter les obstacles au commerce international

Projets internationaux

- ✓ Reconnaissance mutuelle et standardisation des **contrôles douaniers**;
- ✓ Élaboration de normes pour l'échange de données et pour la **gestion des données**;
- ✓ “**secure trade lanes**”.

MISSION: RÔLE ÉCONOMIQUE

Informer et conseiller les entreprises, les fédérations et les particuliers dans le cadre de la facilitation de la chaîne logistique.

- ✓ Proactif et réactif
- ✓ Les aspects administratifs et techniques
- ✓ Appui aux investisseurs (politique douanière et taxes)
- ✓ Facilitation
- ✓ Soutien, conseil et collaboration avec les services nationaux et régionaux



MISSION: RÔLE ÉCONOMIQUE

Qu'avons-nous à offrir aux opérateurs économiques?

- **Informations concernant:**
 - Les procédures douanières et autres (p.ex. certificats ...)
 - Taxes à l'importation et à l'exportation
- **Médiation entre:**
 - Opérateurs économiques et instances douanières étrangères/ou autres instances de contrôle
- **Fournir une assistance en cas d'urgence:**
 - Problèmes/ chargements bloqués/ ...



MISSION: RÔLE ÉCONOMIQUE

Ce que nous ne pouvons **PAS** faire pour vous?

- **Prendre parti** de façon explicite pour la partie belge dans des procédures avec les instances étrangères;
- Jouer le rôle d'un **avocat**;
- Jouer le rôle d'un **agent en douane**;
- Jouer le rôle d'un **bureau de traduction**.



MISSION: RÔLE ÉCONOMIQUE

Quelques bons conseils

- Ne vous lancez pas sans une bonne préparation, ne partez pas à l'aventure. Demandez et cherchez des informations afin d'éviter que des problèmes se posent;
 - Sources commerciales et ouvertes (internet)
 - Représentants régionaux (FIT, AWEX, BIE,..)
 - Les ambassades belges (ou les ambassades étrangères en Belgique)
 - **Les attachés douaniers**
 - **Nous sommes à votre service, profitez de ce service gratuit!**
- Cherchez un partenaire fiable (trader, customs broker, ...)



Federale
Overheidsdienst
FINANCIEN

DOUANE EN ACCIJNZEN

CHINE

Eddy De Cuyper

Ambassade de Belgique à Pékin

6, San Li Tun Lu

100600 BEIJING - China

+86.138.1004.8414

Eddy.decuyper@minfin.fed.be

Becustoms.beijing@gmail.com





CHINE

6.775,5 millions € à l'export en 2016 (9^e client)

- ▶ Belgique → Chine
 - Produits chimiques (28,8 %)
 - Appareils et Machines (14,6 %)
 - Moyens de transport (9,5 %)

14.684,3 millions € à l'import en 2016 (7^e fournisseur)

- ▶ Chine → Belgique
 - Appareils et Machines (23,5 %)
 - Produits minéraux et minerais (fer) (13,3 %)
 - Textiles (12,5 %)



PROJETS DE COLLABORATION AVEC LA CHINE

- **Mutual Administrative Assistance** (MAA)
Agreement on Cooperation and Mutual Administrative Assistance in Customs Matters (signed 2004 – entry into force 1/4/2005)
- EU-China **IPR** Action Plan
- **AEO** (Authorised Economic Operator)/ Certification (ACE/GCE/...) IMECM (Interim Measures for the Enterprise Credit Management)
Reconnaissance mutuelle AEO (China / EU) in 2014. En vigueur 10/2015.
- **Green lane** projects:

SSTL → Smart and Secure Trade Lanes

6 Ports in China (Shenzhen; Shanghai; Tianjin; Dalian; Chongqing; Hong Kong)

9 Ports in EU (**Antwerp/Zeebrugge**; Le Havre; Hamburg; Rotterdam; Genova ; Felixstowe; Gdansk; Barcelona; Valencia.)

- Near future ports:
 - China: Ningbo, Xiamen, Qingdao, Guangzhou and for Air mode (Guangzhou) .
 - Polen: Malaszewicze (for rail) and Germany: Duisburg (for rail)
 - The NL: Amsterdam (for Air)



BRÉSIL

Isabelle Bédoyan

Ambassade de Belgique à Brasilia
SES – Avenida das Nações,
Lote 32-Q 809

70422-900 Brasilia DF, Brasil

Tel.: 00 55 61 3443 1133

GSM: 00 55 61 99845 1654

isabelle.bedoyan@minfin.fed.be





BRÉSIL

- Plus de 22 instances peuvent intervenir lors d'une importation ou d'une exportation
- Chevauchement des compétences
- Procédures bureaucratiques
- Grande dépendance de partenaires locaux
- Vision à court terme

MAIS

Accès à un marché de
+ 200 millions de consommateurs



BRÉSIL

- 2.537,4 millions € à l'export en 2016
- Belgique → Brésil
 - Produits chimiques et médicaments
 - Machines
 - Moyens de transport
- Brésil → Belgique
 - Alimentaire
 - Produits minéraux et minerais (fer)
 - Produits végétaux



Federale
Overheidsdienst
FINANCIEN

DOUANE EN ACCIJNZEN

AFRIQUE DU SUD

Stefan Kessen

Ambassade de Belgique à Prétooria

Hillcrest Forum Office Park

731 Jan Shoba street

0083 Hillcrest, Pretoria

South Africa

+27 61 428 2836 of
+ 32 470 786 162

Stefan.kessen@minfin.fed.be





AFRIQUE DU SUD

- Agrandir la visibilité de AGD&A en Afrique du Sud
- Entretenir des relations avec le monde des affaires (e.a. via BCCSA)
- Contacts avec les instances (gouvernementales) pertinentes
- Représenter AGD&A (diplomatie)
- Entretenir des liens étroits avec SARS Customs
- Fournir un appui aux professionnels et aux particuliers
- Acquérir des connaissances sur les procédures, parties et défis importants des transactions qui touchent aux matières douanières.
- Explorer les possibilités en matière de bonnes pratiques AGD&A – SARS Customs

AFRIQUE DU SUD

- **New Customs Control Act:**
 - En application depuis fin 2015 et a remplacé le Customs Control Act de 1964
 - Le but est une législation plus transparente, plus efficace et mieux adaptée aux EDI et des textes qui excluent les différences d'interprétations.
 - OEA (comme en UE) devient possible
- **Afrique du Sud en tant que partenaire commercial de UE/BE:**
 - UE reste un partenaire important (CN est 2^e et US est 3^e) (TDCA!, 90 %)
 - Afrique du Sud exporte surtout des voitures, des pierres précieuses, des produits chimiques, du fer et de l'acier vers la Belgique
 - BE exporte surtout des réacteurs nucléaires, des produits chimiques, du plastique, des produits pharmaceutiques et des moyens de transport vers l'Afrique du Sud
 - La balance commerciale de l'Afrique du Sud avec l'UE est négative, celle avec la Belgique est positive! (diamant)
- **Faire des affaires avec l'Afrique du Sud:**
 - Peu couteux, mais exige beaucoup de temps (procédures, terminal handling , ...)
 - Toujours avec un agent en douane! (à moins d'ouvrir une filiale)



Federale
Overheidsdienst
FINANCIËN

DOUANE EN ACCIJNZEN

INDE

Babette Desfossez

Ambassade de Belgique à New Delhi

50-N Shantipath, Chanakyapuri

110021 New Delhi - India

+91 95 6079 4442

+ 32 4707 63217

Babette.desfossez@minfin.fed.be



INDE

- Droits à l'importation et autres droits à l'importation
 - Droits à l'importation moyens 15%
 - Produits alimentaires 30%
- Produits alimentaires
 - La législation ne suit pas les standards internationaux
 - Produits végétaux et d'origine animale: importation restreinte
- Législation complexe et peu transparente



Federale
Overheidsdienst
FINANCIEN

DOUANE EN ACCIJNZEN

RUSSIE

Robin Machiels

Ambassade de Belgique à Moscou

Ulitsa Malaya Molchanovka 7

121069 Moskou - Russia

+7 963 664 50 59

Robin.machiels@minfin.fed.be





RUSSIE

- 1609 millions € à l'exportation lors du premier semestre de 2016 (+9,9%)
- Belgique → Russie
 - Produits chimiques
 - Machines
 - Plastique
- Russie → Belgique
 - Métaux précieux
 - Produits minéraux
 - Produits chimiques

SANCTIONS

- Sanctions UE
 - Dual Use
 - Biens ou technologies pour l'exploration et la production de pétrole en eaux profondes, l'exploration et la production de pétrole dans la région arctique ou les projets de pétrole de schiste.
- Russie
 - Aliments
 - Règlementation technique



RUSSIE

- Autres difficultés
 - Bureaucratie
 - Barrière de la langue
 - Valeur en douane
 - Règlementation technique
 - Rouble russe